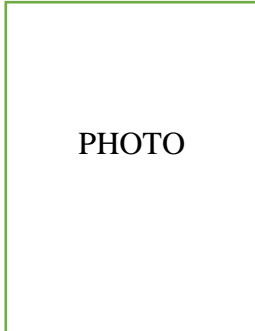


DOSSIER D'INSCRIPTION A LA SELECTION D'ENTREE EN FORMATION AUXILIAIRE DE PUERICULTURE PROMOTION 2023-2024



MERCI DE REMPLIR LE DOSSIER EN MAJUSCULE
Tout dossier incomplet sera rejeté

NOM DE JEUNE FILLE : NOM :

PRENOM :

DATE ET LIEU DE NAISSANCE : à Département :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE :

EMAIL :@.....

Il est impératif de nous transmettre un numéro de téléphone et une adresse mail valide et lisible

DERNIER DIPLOME OBTENU :

- | | |
|--|-----------------------------|
| <input type="checkbox"/> Aucun | Niveau scolaire : |
| <input type="checkbox"/> Brevet des Collèges | Année : |
| <input type="checkbox"/> CAP - BEP | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> BTS - DUT | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> Licence | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> Master | Année et Spécialité : |
| <input type="checkbox"/> DEAS <input type="checkbox"/> DEAVS <input type="checkbox"/> DEAMP <input type="checkbox"/> DEAES | Année : |
| <input type="checkbox"/> ASH Qualifiée | Année : |
| <input type="checkbox"/> Autre : | Année et Spécialité : |

Cursus intégral ou cursus allégé

La formation peut être suivie :

- En formation intégrale : elle comprend des enseignements théoriques et pratiques et une formation réalisée en milieu professionnel (stages).
- En formation partielle ou allégée : elle comprend des mesures d'équivalences ou d'allègements de suivi ou de validation de certains blocs de compétences selon les modalités fixées par le référentiel de formation.
- Ces modalités sont accordées aux élèves titulaires des titres ou diplômes suivants :
 - Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant
 - Diplôme d'Assistant de Régulation Médicale
 - Diplôme d'Etat d'Ambulancier
 - Le Baccalauréat professionnel Soins aux Personnes et aux Territoires (SAPAT)
 - Le Baccalauréat professionnel Accompagnement, Soins et services à la personne (ASSP)
 - Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (anciennement DE AMP – DE AVS – certificat d'aptitude aide à domicile ou mention complémentaire)
 - Titre professionnel d'Assistant de Vie aux Familles
 - Titre professionnel d'Agent de service médico-social
 - CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (anciennement CAP Petite Enfance)

Les candidats en situation de handicap peuvent demander lors du dépôt de leur dossier un aménagement des conditions du déroulement de l'entretien (tiers temps).

Dans ce cas, prendre contact avec la référente handicap de l'IFMEA par mail : benedicte.chevalier@lenval.com ou geraldine.bertuzzi@lenval.com

CHOIX D'ECOLE:

Candidature déposée dans d'autre écoles : OUI NON

Lesquelles :

Avez-vous participé à la Journée Portes Ouvertes OUI NON

Avez-vous suivi une formation préparatoire à l'entrée en formation AP OUI NON

PUBLICATION DES RESULTATS :

J'autorise l'IFMEA à publier et afficher mes nom et prénom sur Internet dans le cadre de la diffusion des résultats.

OUI NON

Signature :

INFORMATIONS

Je déclare avoir pris connaissance des documents d'informations concernant la sélection d'entrée et la formation d'auxiliaire de puériculture (aides financières, dispenses et allègements, utilisation plateforme régionale) et m'engage à en respecter les termes.

OUI NON

Date :

Signature :

L'ÉPREUVE DE SÉLECTION

Attention, vous devez lire attentivement la notice d'information et le règlement des épreuves pour l'admission à l'IFMEA en document annexe.

La sélection des candidats est effectuée par un jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destiné à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation au diplôme d'Etat d'Auxiliaire de puériculture.

L'ensemble fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs, une auxiliaire de puériculture en activité professionnelle et d'une formatrice¹puéricultrice²ou d'un cadre de santé, puéricultrice d'un institut de formation paramédicale.

L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Sont déclarés **admis**, les candidats³, ayant obtenu une note **égale ou supérieure à 10 / 20**.

2 listes sont établies par ordre de mérite : une liste principale et une liste complémentaire. Seulement les candidats admis sur la liste principale pourront entrer en formation.

Les candidats admis sur la liste complémentaire seront appelés, selon leur classement, pour remonter sur la liste principale en fonction des désistements des candidats admis en liste principale.

Seuls les candidats ayant déposé, un dossier complet, dans les délais requis pourront passer l'épreuve de sélection (examen du dossier et entretien). Tout dossier non conforme ou incomplet sera rejeté et recevra la note de 0/20.

Si votre dossier est conforme, une convocation vous sera adressée par mail.

Aucun justificatif écrit de réception du dossier ne sera fourni (sauf accusé de réception si l'envoi du dossier a été effectué en Recommandé avec Accusé de réception).

¹ Lire formatrice-formateur

² Lire puéricultrice-puériculteur

³ Lire candidates-candidats

LISTE DES DOCUMENTS A FOURNIR

DOCUMENTS A fournir pour l'inscription	Cocher les éléments que vous avez transmis à L'IFMEA	Vérification par L'IFMEA ne rien inscrire dans cette colonne
Fiche d'inscription à la sélection dûment complétée avec photo collée		
<u>Curriculum vitae</u>		
<u>Lettre de motivation manuscrite</u>		
Document <u>manuscrit</u> (2 pages maximum) Situation personnelle ou professionnelle vécue ou Projet professionnel en lien avec les attendus de la formation		
Copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français (selon situation du/de la candidat.e)		
<u>Pour les candidates ayant obtenu un diplôme depuis moins de 1 an :</u> Copie des relevés de résultats et appréciations Ou Copie des bulletins scolaires (seconde, première et terminale)		
<u>Pour les candidates travaillant depuis 1 an ou plus :</u> Attestations de travail avec appréciations (copie des évaluations annuelles...) et/ou recommandations du ou des employeurs		
Copie recto-verso de la carte d'identité ou passeport, en cours de validité		
Pour les ressortissants étrangers : *Attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues du Conseil de l'Europe ou tout autre document justifiant de la maîtrise du français à l'oral *Copie d'un titre de séjour valide à l'entrée en formation		
<u>Pour tous les candidats :</u> Autres justificatifs valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'auxiliaire de puériculture		

L'absence d'un des documents notés en gras entraîne le rejet d'office du dossier.

A REMPLIR PAR L'IFMEA

Dossier reçu le :
Nom de la secrétaire :

INFORMATION RELATIVE A LA CONSTITUTION DU DOSSIER MEDICAL

Veillez vérifier auprès de votre médecin traitant si vous êtes à jour des vaccinations obligatoires ci-après :

- **Vaccins obligatoires : Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite, Hépatite B et COVID 19**
- **Vaccins recommandés : Rougeole, Coqueluche, Rubéole, varicelle, Tuberculose et Grippe saisonnière**

Attention, il est rappelé de ne pas attendre les résultats d'admission pour réaliser la mise à jour de vos vaccinations, car certaines peuvent nécessiter plusieurs injections sur une période allant de 3 mois à 9 mois. Il convient de respecter un délai de 14 jours entre chaque injection d'un vaccin différent.

Il est conseillé aux élèves/étudiants de débiter en premier la vaccination covid, puis d'intercaler une dose de vaccination contre l'hépatite B à l'issue d'un délai de 14 jours avant de réaliser la 2^{ème} dose de vaccin covid 14 jours plus tard, etc...

Les candidats ne seront admis définitivement en formation que s'ils peuvent justifier de leur immunisation contre la diphtérie, le tétanos, la poliomyélite et l'hépatite B, conformément aux dispositions prévues dans les articles 2 et 3 de l'arrêté du 2 mars 2017 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L.311-4 du code de la Santé Publique.

En cas de défaut d'immunisation contre l'Hépatite B, la formation sera interrompue. Les candidats perdront le bénéfice de la sélection en formation AP.

Je soussigné(e), Nom :Prénom.....

Déclare avoir pris connaissance de la présente note.

Signature du candidat :



CALENDRIER

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS	Vendredi 21 octobre 2022
CLOTURE DES INSCRIPTIONS (Sous réserve de modification)	Vendredi 16 juin 2023
RESULTAT D'ADMISSION (Sous réserve de modification)	Vendredi 07 Juillet 2023 à 14 h
RENTREE SCOLAIRE	Vendredi 01 septembre 2023

Les résultats sont affichés, à l'entrée de l'institut de formation. Ils sont parallèlement disponibles sur internet sur le site <https://ifmea.lenval.org>

Chaque candidat est personnellement informé par mail de ses résultats.

Il dispose d'un délai de 7 jours ouvrés pour valider son inscription en Institut de formation en cas d'admission en liste principale. Au-delà de ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur la liste complémentaire.

Aucun résultat n'est donné par téléphone.